

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Du mercredi 14 mai 2025 à 14h00 au mardi 17 juin 2025 à 17h00

### Objet de l'enquête :

L'enquête porte sur le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 30 septembre 2024, dont l'objet est de permettre l'extension du parc animalier Les Terres de Nataé.

**Commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif :** Monsieur Jean-Paul BOLÉAT.

### Organisation de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera du mercredi 14 mai 2025 à 14h00 au mardi 17 juin 2025 à 17h00, soit pour une durée de 35 jours consécutifs, à la mairie de Pont-Scorff, 4 place de la Maison des Princes, aux jours et horaires d'ouverture au public indiqués ci-après :

- du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 puis de 13h30 à 17h15
- le samedi de 8h45 à 12h00

Le commissaire enquêteur recevra le public, pendant 3 demi-journées, à la mairie de Pont-Scorff :

- le mercredi 14 mai 2025 de 14h00 à 17h00
- le samedi 24 mai 2025 de 9h00 à 12h00
- le mardi 17 juin 2025 de 14h00 à 17h00

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ou sur le site de la commune <https://www.pont-scorff.fr/>, pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier soumis à l'enquête publique comportera :

- Un sous-dossier contenant les pièces modifiées du PLU
- Un sous-dossier relatif à la procédure contenant les délibérations et arrêtés
- Un sous-dossier relatif aux avis (PV d'examen conjoint et ses annexes [avis écrits de la Région et de Lorient Agglomération en sa qualité d'Autorité Organisation de la Mobilité + avis tacite de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) + avis CDPENAF]).

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre papier d'enquête publique à la mairie de Pont-Scorff ;
- Soit en les adressant par mail à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : contact@pontscorff.bzh
- Soit en les adressant par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à : Enquête publique sur la révision allégée n°1 du PLU de Pont-Scorff - Mairie de Pont-Scorff, 4. Place de la Maison des Princes - 56620 Pont-Scorff

### Existence d'une évaluation environnementale :

Le projet de révision allégée n°1 du PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au dossier. Elle pourra être consultée au même titre que le reste du dossier tout au long de l'enquête publique.

### Identité de la personne responsable du projet :

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Pierrik NEVANNEN, Maire de Pont-Scorff.

### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur/de la commissaire enquêtrice :

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Pont-Scorff, le rapport d'enquête et ses conclusions motivées concernant le projet de PLU arrêté.

Ces documents seront ensuite tenus à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune durant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

### Décision au terme de l'enquête :

Après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal devra délibérer pour approuver le PLU de la commune de Pont-Scorff.

### Renseignements :

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la mairie de Pont-Scorff, 4. Place de la Maison des Princes, 56620 PONT-SCORFF.